

LISTE DE DECISIONS DE L'ASSEMBLEE DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE DU
JEUDI 24 FEVRIER 2022

Présents : Armand Hermans, président du CPAS
Louis Waxweiler, Jane White, Marc Joseph, Annie Vanderhaegen, Bernard
Carpriau, Carol Delers, Houda Khamal Arbit, Jacqueline Moreau, Arlette De
Ridder, Guido Schollen, conseillers du CPAS
Audrey Monsieur, directeur général

Absents :

Excusés :

Le président ouvre la séance à 18h30.

En application des articles 285 et 330 du décret du 22 décembre 2017 sur l'administration locale.

A. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PRECEDENTE DU CONSEIL

- 1. Politique et Organisation – Approbation du procès-verbal de l'assemblée du Conseil du 27 janvier 2022**

B. SEANCE PUBLIQUE

- 1. Politique et Organisation – Notification des décisions du Bureau permanent**

- 2. Service social – Notification – Majoration des montants du revenu d'intégration au 1^{er} janvier 2022**

Le Conseil du CPAS prend connaissance des montants du revenu d'intégration à partir du 01/01/2022.

- 3. Service social – Accord de coopération entre le VDAB et l'association interlocale Dilbeek, Asse, Wemmel**

Le Conseil du CPAS approuve l'accord de coopération entre le VDAB et l'association interlocale Dilbeek, Asse, Wemmel ainsi que le plan d'action y afférent.

- 4. Service social – Acceptation – Donation anonyme**

Le Conseil du CPAS accepte la donation anonyme d'un montant de 80 €.

5. Service social – Notification de la délimitation de la zone d’exploitation de la société du logement

Le Conseil du CPAS prend connaissance de la décision du ministre concernant la délimitation de la zone d’exploitation de la société du logement à créer.

6. Agence immobilière sociale – Approbation – Rapport annuel de l’Agence immobilière sociale du CPAS de Wemmel

Le Conseil du CPAS approuve le rapport annuel de l’Agence immobilière sociale.

C. SEANCE A HUIS CLOS

7. Politique et Organisation – Sécurité de l’information – Mise à jour 2021

Le Conseil approuve la mise à jour 2021 de la politique en matière de sécurité de l’information pour le CPAS de Wemmel.

8. Politique et Organisation – Sécurité de l’information – Plan de sécurité 2021-2022

Le Conseil approuve le plan de sécurité 2021-2022 en matière de sécurité de l’information.

9. Agence immobilière sociale – Location d’un nouveau bien par l’Agence immobilière sociale – Ronkel 46/2

Le CPAS loue un 29^e bien dans le cadre de l’Agence immobilière sociale.

Au nom du CPAS,

Le directeur général

Le président du CPAS

Audrey Monsieur



Armand Hermans



Cette liste de décisions a été publiée sur le site Internet de l'administration communale le 03/03/2022.

Le public peut prendre connaissance de ces décisions auprès du CPAS, avenue de Limburg Stirum 116 à 1780 Wemmel, pendant les heures d'ouverture.

Une décision du CPAS peut faire l'objet d'une plainte, qui doit alors être déposée auprès de l'autorité de tutelle dans un délai de 30 jours à compter de la publication des décisions sur le site Internet. Pour un complément d'information au sujet des plaintes contre des décisions du CPAS, nous faisons référence au guide des plaintes en matière de tutelle administrative générale de l'Agentschap Binnenlands Bestuur. Ce guide est disponible pour consultation sous le lien suivant : <https://lokaalbestuur.vlaanderen.be/klachtenwegwijzer>.